



Ensemble scolaire Lamennais
16 rue Lamennais – CS 7001
29177 DOUARNENEZ CEDEX

☎ : 02 98 92 01 27

@ : secretariat.stblaise@lamennais.fr

REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT

L'internat de l'établissement est situé 28 impasse d'Estienne d'Orves à Douarnenez. Tél : 02 98 92 02 55.

1. RESPONSABILITE DE L'INTERNAT

L'internat est placé sous la responsabilité du chef d'établissement, Mme Maryse RODE, dont le bureau est situé au 16 rue Lamennais à Douarnenez.

Elle organise la vie à l'internat en lien avec les personnels de vie scolaire de l'ensemble scolaire.

2. ACCUEIL DES ELEVES

Les élèves sont accueillis à l'internat le soir après l'étude jusqu'au lendemain matin, du lundi soir au vendredi matin. Ils sont encadrés par la surveillante d'internat, Mme Armelle HERNOT.

Pour répondre à la demande de quelques familles, il est possible d'ouvrir l'internat le dimanche soir. Si vous êtes concernés, merci de vous reporter au document à télécharger sur le site de l'établissement et de nous faire retour de la décharge signée. Le petit-déjeuner du lundi matin n'est pas fourni.

3. FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

Déplacements

Durant la journée, les élèves sont en cours, rue Lamennais. Ils se déplacent le matin et le soir entre leur établissement et l'internat. Ces déplacements se font en empruntant le trajet le plus court, sans traîner. L'arrêt dans les magasins ou autres types de commerces est interdit.

Le matin, le départ de l'internat se fait entre 7h45 et 7h50. Même si la 1^{ère} heure de cours est décalée, les élèves ne sont pas autorisés à rester à l'internat. Ils doivent rejoindre leur établissement pour être pris en charge par les surveillants.

Le soir, l'internat ouvre à 18h15. A leur arrivée, les élèves se signalent à la surveillante qui effectue le pointage journalier.

L'accès aux chambres étant impossible durant la journée, les élèves sont priés de se munir de tout le matériel dont ils ont besoin pour les cours de la journée et l'étude du soir.

Travail du soir

Le temps d'étude a lieu au Lycée Général, sous surveillance, le lundi, mardi et jeudi de 16h45 à 18h.

Pendant ce temps d'étude, les élèves se consacrent au travail scolaire : devoirs, leçons, lectures.

Le silence et le calme sont exigés. Les déplacements injustifiés et les bavardages ne sont pas tolérés.

Chacun doit prévoir le matériel dont il a besoin pour l'étude. Pour les travaux de groupe, un mot du professeur sera demandé. Le téléphone portable et l'ordinateur portable ne sont pas tolérés durant l'étude.

Si besoin, l'élève sera dirigé au CDI.

Temps des repas

La présence aux repas est obligatoire. La ponctualité est exigée :

- Petit-déjeuner : de 7h00 à 7h30 à l'internat.
- Déjeuner et goûter (de 16h20 à 16h45) au self, sur le site du Lycée Général.
- Repas du soir : de 19h à 19h30 à l'internat.

Le portable n'est pas admis durant les temps de repas.

Temps de loisirs et de repos

De 18h15 à 19h00 et de 19h30 à 21h00, les internes peuvent rejoindre leurs chambres ou se détendre dans l'enceinte de l'internat.

A 21h, les élèves sont tenus de gagner leur bâtiment respectif et, à 21h30 au plus tard, chacun est dans sa chambre et le silence est de rigueur. L'extinction des lumières est impérative à 22h.

Le silence est nécessaire au travail et au repos. Chacun doit donc :

- Être discret dans ses déplacements
- Parler à voix basse et éviter de parler et crier dans les couloirs
- N'écouter de la musique qu'à faible volume. Les téléviseurs sont interdits dans les chambres.

Pour des raisons de sécurité, les bouilloires et cafetières électriques sont interdites dans les chambres.

Le mercredi

Avec l'accord des familles, les internes peuvent bénéficier d'un temps libre le mercredi après-midi, à partir de la dernière heure de cours jusqu'à 18h15. Si les cours se terminent à midi, les internes sont tenus de déjeuner au self.

Les élèves de Terminale ont également la possibilité de sortir en ville, le lundi, de 18h00 à 19h00.

Le document « Autorisation de sortie » est téléchargeable sur le site de l'établissement. Il doit être signé par les parents et remis à la rentrée.

4. REGLES IMPORTANTES

Les chambres

Elles sont confiées aux élèves qui doivent les maintenir en parfait état d'ordre et de propreté. Les chambres sont contrôlées régulièrement par le personnel de service et la direction pour vérifier leur entretien. Le personnel de service assure le nettoyage des parties communes.

Les élèves doivent impérativement aérer les chambres, au moins 10 minutes matin et soir.

Ils disposent d'un balai par niveau pour l'entretien régulier des chambres et de serpillères pour un essuyage de l'eau après la douche.

L'affichage des posters dans les chambres se fera à l'aide d'épingles (ne pas utiliser de pâte à fixer, ni de scotch ni de punaises).

Clés des chambres

Les élèves ferment leur chambre à clé pour la journée. Ils remettent leur clé à la surveillante :

- Le matin à 7h50 avant que quitter l'internat.
- Le soir à 21h dernier délai .

Portables

L'utilisation des téléphones et ordinateurs portables n'est pas autorisée pendant les repas et après 22h.

Téléphone et courrier

Le courrier est distribué aux internes à l'heure de midi.

En cas d'urgence, les parents peuvent joindre la surveillante d'internat au 02 98 92 02 55 de 18h15 à 21h.

Tabac, alcool et produits stupéfiants

L'introduction et la consommation de tabac, alcool et produits stupéfiants à l'intérieur et aux abords de l'établissement sont strictement interdits. Les règlements du collège et du lycée s'appliquent en cas de non respect de cette interdiction.

Personnes étrangères

Pour des raisons évidentes de sécurité, l'entrée à l'internat est interdite à toute personne étrangère à l'établissement. Le non-respect de cette règle par un interne l'expose à une sanction grave (exclusion).

Absences

Toute absence prévue devra être signalée préalablement par les parents à la vie scolaire.

Les élèves qui s'absenteraient de l'internat en dehors des heures de sortie, quelle qu'en soit la raison, sans l'autorisation de la direction, seront sanctionnés et la famille sera immédiatement prévenue de l'absence de l'élève.

Toute modification du calendrier scolaire initialement prévu est de la responsabilité de l'établissement. En cas d'absence de l'internat à l'initiative des familles, aucun remboursement des nuitées non effectuées n'est possible.

Gestion des absences :

- La personne qui vient chercher un élève à l'internat doit se présenter à la surveillante munie d'un justificatif d'absence.
- L'élève revenant d'une absence doit se présenter à la surveillante dès son retour, avant de rejoindre sa chambre.

Voitures

Les internes possédant une voiture ont obligation de laisser leur véhicule sur le parking de l'internat durant la semaine. Les clés sont confiées à la surveillante dès l'arrivée à l'internat le lundi. Le vendredi matin, les internes sont autorisés à prendre leur véhicule pour se rendre en cours. Pour des raisons de responsabilité en cas d'accident, il est interdit de transporter d'autres élèves.

Vols

Les élèves doivent éviter d'apporter et de laisser dans les chambres des objets de valeur et de l'argent. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les sacs déposés le lundi matin et le vendredi matin au collège ou au lycée devront être fermés par un cadenas.

Caution

Une caution de 50€ vous est demandée pour la chambre ainsi qu'une caution de 15€ pour la clé.

Un état des lieux est réalisé dans la semaine suivant l'entrée à l'internat ainsi que le dernier jour, avant restitution des clés.

Les deux chèques de caution ne seront encaissés qu'en cas de dégradation des locaux ou de perte de la clé. Les frais retenus correspondent aux coûts réels des réparations effectuées. Ainsi, il pourra vous être adressé :

- Le versement d'une partie de la caution si le montant de la réparation est inférieur à la caution.
- Une facture complémentaire permettant de couvrir le coût de l'ensemble des réparations si le montant est supérieur au montant de la caution.

5. RESPECT DES PERSONNES ET DU MATERIEL

Il est demandé aux élèves de respecter les personnes qui travaillent sur le site de l'internat ainsi que le matériel mis à disposition.

TOUT MANQUEMENT AU REGLEMENT SERA SANCTIONNE.

Le règlement s'applique à tous les internes, mineurs et majeurs. Le coupon-réponse signé doit parvenir à l'établissement avec les documents de rentrée.

Coordonnées de la vie scolaire :

- Collège et Lycée Général : 07 82 85 10 02 - viescolaire.stblaise@lamennais.fr
- Lycée professionnel : 06 33 81 35 67 – viescolaire.lp@lamennais.fr
- Internat : 02 98 92 02 55 (de 18h15 à 21h)